

### NEXT LANDMARK – BERLIN 2016

FLOORNATURE INTERNATIONAL ARCHITECTURE AND URBAN PHOTOGRAPHY CONTEST

#### CONTENUS ET OBJECTIFS

[WWW.FLOORNATURE.COM](http://WWW.FLOORNATURE.COM), le portail de l'architecture, du design et de la culture du projet, lance la cinquième édition du concours international NEXT LANDMARK ouvert à tous les architectes, ingénieurs, paysagistes, urbanistes et photographes.

Il se déroulera cette année pendant le **World Architecture Festival de Berlin** au sein du **FAB Architectural Bureau de Berlin**.

L'intention de ce concours international est de mettre en avant et de récompenser des recherches et des projets inédits afin de permettre à la nouvelle génération d'architectes et de photographes d'architecture de s'affirmer en promouvant leurs réalisations, propositions et visions de l'habitat contemporain. Une véritable opportunité pour les professionnels de l'architecture et de la photographie caractérisés par un intérêt revendiqué pour la collectivité, visant à les soutenir dans leur engagement et dans la poursuite de leur carrière. **Next Landmark 2016** est organisé en collaboration avec le master en *créativité et design de la communication* (MSTC) de l'Université **IUSVE de Venise**.

**La participation au concours est gratuite et ne peut être effectuée qu'en ligne.**

#### OBJET

Le concours est divisé en trois sections, afin de reconnaître le mérite général à l'architecture pour la conception de notre avenir dans toutes ses expressions possibles.

##### **Section *Landmark of the year:***

- L'ouvrage architectural doit être conçu pour l'habitation contemporaine et réalisé après le 01.01.2010 par un concepteur habilité sans limites d'âge;

##### **Section *La Recherche:***

- projets non réalisés de requalification urbaine, d'architectures idéales, de thèses de fin d'études universitaires et de réflexions théoriques sur l'habitation contemporaine par un concepteur ayant obtenu son diplôme après le 01.01.2000.

##### **Section *Photographie:***

- Une recherche photographique qui interprète de façon créative et originale les nouveaux Landmarks urbains. La section photographie est ouverte à tous les concepteurs, photographes d'architecture et étudiants inscrits à un cours de Licence en Architecture, Design, Ingénierie ou Photographie. Ils doivent posséder de bonnes connaissances de base de la photographie analogique et numérique pour la réalisation d'un travail de représentation de l'architecture conforme, selon les canons de la photographie contemporaine.

### LIGNES DIRECTRICES DES SECTIONS "LANDMARK OF THE YEAR" ET "LA RECHERCHE"

Les édifices et les recherches qui utilisent les matériaux de construction de façon innovatrice seront récompensés, en tenant compte des paramètres suivants:

- originalité de l'ouvrage;
- souci de l'éco-durabilité;
- rapport entre l'homme, l'architecture et le territoire;
- innovation technique, esthétique ou conceptuelle.

L'utilisation technique des matériaux comprend : nouveaux matériaux appliqués à l'architecture, utilisation de matériaux traditionnels adaptés à de nouvelles fonctions, techniques de construction associées aux matériaux pour rendre un édifice ou un espace urbain plus performant ou vivable, etc.

L'utilisation esthétique des matériaux comprend : matériaux traditionnels utilisés pour des compositions architecturales innovatrices, matériaux traditionnels associés aux matériaux innovateurs et performants, matériaux locaux modifiés pour suivre le langage de la tradition et devenir une esthétique reconnue, etc.

L'utilisation conceptuelle des matériaux comprend : recherches sur les matériaux de construction ou de revêtement en architecture ou dans les langages de la communication, études de requalifications urbaines et sociales qui utilisent des matériaux performants ou traditionnels, idéologies conceptuelles du matériau de construction dans l'architecture contemporaine, etc.

### LIGNES DIRECTRICES SECTION PHOTOGRAPHIE

Sur la base de cette déclaration de Giovanni Michelucci, le reportage photographique en concours devrait enrichir la valeur esthétique du Landmark architectural et de l'environnement que le projet d'architecture développe : environnement en tant qu'élément "d'ensemble" dont l'édifice fait partie.

La photographie fixe les apparences et souvent trahit la réalité. L'art photographique doit créer intuitivement une nouvelle situation d'expression où les qualités essentielles de l'architecture se révèlent, des qualités qui autrement échapperaient à notre influence.

### MATERIELS REQUIS

Liste des documents graphiques demandés pour les trois prix:

#### *Section Landmark of the year*

- n° 4 images photographiques de l'ouvrage en jpg, format 1 280X1 024 pixels 72 ppp
- n° 3 planches de projet contenant, au choix : plans, sections et élévations en jpg, format 1 280X1 024 pixels 72 ppp
- n° 3 images au choix jugées nécessaires pour bien décrire l'ouvrage architectural (rendus, photos de maquettes, esquisses, schémas, etc.) en jpg, format 1 280X1 024 pixels 72 ppp
- Compte rendu du projet en anglais (1 800 caractères maximum)

### Section La Recherche

#### Ouvrages jamais réalisés :

- n° 4 rendus de l'ouvrage en jpg, format 1 280X1 024 pixels 72 ppp
- n° 3 planches de projet contenant, au choix : plans, sections et élévations en jpg, format 1 280X1 024 pixels 72 ppp
- n° 3 images au choix jugées nécessaires pour bien décrire l'ouvrage (photos de maquettes, esquisses, schémas, etc.) en jpg, format 1 280X1 024 pixels 72 ppp
- Compte rendu du projet en anglais (1 800 caractères maximum)

#### Textes théoriques

- n° 6 diapositives en jpg format 1 280X1 024 pixels de présentation de la recherche avec: texte en anglais, documents graphiques éventuels, images, esquisses et tout ce qui est nécessaire pour bien présenter la recherche.
- Résumé de la recherche en anglais (3 500 caractères maximum)

### Section Photographie

- 5 photos en jpg format 1 280X1 024 pixels 72 ppp
- Présentation écrite du projet photographique en anglais en format doc. (1 800 caractères maximum)

### PARTICIPATION AU CONOURS

- La section **Landmark of the year** est ouverte à tous les concepteurs habilités (architectes, ingénieurs, paysagistes, urbanistes et designers), sans limites d'âge, ayant réalisé leur ouvrages après le 01.01.2010.
- La section **Recherche** est ouverte à tous les concepteurs (architectes, ingénieurs, paysagistes, urbanistes et designers), qui ont obtenu leur diplôme après le 01.01.2000.
- La section **Photographie** est ouverte à tous les concepteurs, photographes d'architecture et étudiants inscrits à un cours de Licence en Architecture, Design, Ingénierie ou Photographie.

La participation peut être individuelle ou en groupe.

En cas de participation en groupe, tout en reconnaissant la paternité de l'ouvrage à tous les participants, il sera nécessaire d'indiquer un chef de groupe pour valider sa participation, comme seul interlocuteur dans les rapports avec les organisateurs. Le prix sera alors à son nom.

Chaque concurrent ne peut participer qu'avec une seule proposition par catégorie, aussi bien individuellement qu'en groupe.

### INSCRIPTION

L'inscription au concours est gratuite.

Les concurrents peuvent s'inscrire jusqu'au **11 Octobre 2016**, en remplissant le formulaire en ligne à la section consacrée sur le mini site [contest.floornature.com](http://contest.floornature.com). Ils doivent fournir les données d'accréditation et le code alphanumérique d'identification pour télécharger le matériel requis.

Pour avoir de plus amples informations, prière d'écrire au secrétariat de l'organisation à l'adresse: **[contest@floornature.com](mailto:contest@floornature.com)**

### ENVOI DES TRAVAUX

Dans le but d'offrir les mêmes possibilités en vue d'une publication successive, les participants devront se conformer aux dispositions suivantes pour la présentation des projets.

La participation au concours est anonyme.

Pour garantir l'anonymat, un code alphanumérique d'identification du projet sera attribué par le système en remplissant le formulaire d'inscription.

Le matériel devra être téléchargé dans la zone réservée du mini site [contest.floornature.com](http://contest.floornature.com) accessible après enregistrement. Les concurrents pourront télécharger anonymement le matériel requis après avoir été accrédités.

Tous les fichiers au format demandé dans l'avis de concours seront automatiquement renommés par le système avec le code attribué afin de garantir l'anonymat devant le jury.

Il ne sera plus possible de modifier le projet après l'avoir téléchargé.

Tous les travaux devront être téléchargés sur le site Next Landmark 2016 de [Floornature.com](http://Floornature.com) d'ici le **11 Octobre 2016**.

### PRIX

Le Jury attribuera les prix suivants aux premiers classés de chaque section: Landmark of the year, La Recherche et Photographie. Le jury remettra le prix suivant aux lauréats de chaque section (Landmark of the Year, Recherche et Photographie) :

- Voyage et hébergement à Berlin pour 2 personnes pendant 4 jours **du 16 au 18 novembre 2016** à l'occasion du World Architecture Festival et de l'exposition événement de remise des prix au sein du FAB Architectural Bureau de Berlin.
- Le prix comprend : hébergement de 3 nuits à l'hôtel, voyage et transfert à Berlin.
- Exposition des projets lauréats lors de l'exposition événement organisée le 16 novembre 2016 au sein du FAB Architectural Bureau de Berlin.
- Publication de l'œuvre gagnante sur le portail [www.floornature.com](http://www.floornature.com), sur les réseaux sociaux associés, dans la newsletter et sur LivegreenBlog.
- Attestation de victoire du Floornature Contest NEXT LANDMARK 2016 pour chaque section.

### JURY

Le Jury, dont le jugement est sans appel et incontestable, est nommé par les organismes et par les institutions qui organisent le concours. Il se compose de sept membres:

- **Nicola Borgmann** - Commissaire d'exposition. Historien de l'art. Architecte. Architekturgalerie Muenchen
- **Volker Halbach** - Architecte du cabinet blauraum architekten, Hamburg et Berlin, commissaire d'exposition du FAB Architectural Bureau de Berlin
- **Ken Schluchtmann** - Photographe d'architecture ayant reçu de multiples prix
- **Federica Minozzi** - PDG, Floornature.com
- **Luca Molinari** - Architecte, historien et critique d'architecture, commissaire d'exposition de SpazioFMG per l'architettura (Milan)
- **Paolo Schianchi** - architecte, enseignant à l'IUSVE

### TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles transmises par les candidats avec la demande de participation au concours, aux termes du Décret législatif 196/2003, seront traitées aux fins de gestion de la procédure du prix.

### EXCLUSIONS

Les membres du jury ou leurs conjoints, parents ou personnes apparentées, ainsi que les employés de l'organisme qui aménage le concours de IUSVE ne peuvent pas participer au concours. Les travaux qui ne respecteront pas la formule anonyme du concours seront exclus.

### RESULTATS ET DIVULGATIONS

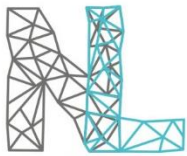
Les travaux du Jury termineront le **21 Octobre 2016**.

Les résultats seront publiés sur le mini site [contest.floornature.com](http://contest.floornature.com) en date **16 Novembre 2016** en même temps que l'exposition/événement de présentation dans FAB Architectural Bureau Berlin.

Le Jury diffusera un compte rendu indiquant les critères d'évaluation et les motifs du choix des gagnants. L'organisation se réserve par ailleurs la possibilité de publier tout les travaux parvenus sur le mini site [contest.floornature.com](http://contest.floornature.com), et de réaliser un catalogue éventuel des ouvrages à titre d'encouragement pour les jeunes professionnels et dans l'intérêt général de la collectivité.

En envoyant les projets, les participants au concours autorisent l'utilisation de leurs travaux aux fins énumérées plus haut, sans que rien ne soit dû aux participants.

### REGLEMENT



**NEXT LANDMARK**

BERLIN 2016

FLOORNATURE INTERNATIONAL  
ARCHITECTURE AND  
URBAN PHOTOGRAPHY CONTEST

## RÈGLEMENT DU CONOURS

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques, erreurs, effacements, non fonctionnement des lignes de communication consécutifs à la transmission des photos.
- Le participant, en envoyant les images, déclare implicitement en être l'auteur et en détenir tous les droits. En ce qui concerne les œuvres réalisées, les participants déclarent avoir obtenu l'autorisation du commettant et/ou propriétaire de l'ouvrage.
- Par l'envoi des photos, chaque participant au concours dégage les organisateurs de toute demande formulée par des tiers découlant de la propriété des droits d'auteur sur ce matériel photographique, ainsi que par rapport à la violation des droits des personnes éventuellement représentées et/ou de tout autre droit associé aux photos envoyées.
- Les gagnants sont choisis par le Jury dont la décision est sans appel.
- Le Jury se réserve le droit, à sa discrétion, d'exclure tout projet ou photographie parvenu qui ne serait pas en ligne avec les exigences indiquées dans le règlement, même si déjà téléchargé dans le site Web.
- En tout cas, les participants déchargent les organisateurs de toute responsabilité envers les tiers découlant de l'utilisation des réalisations dans les délais et pour les objectifs décrits dans le présent règlement.
- Le Jury évaluera la capacité d'interprétation du sujet, la créativité et le contenu technique des images présentées.
- Les photos avec la présence de personnes reconnaissables doivent être obligatoirement accompagnées d'une autorisation à la publication signée par les sujets photographiés, sous peine de l'exclusion du concours.

### CONDITIONS D'EXCLUSION

Seront exclues les œuvres:

- Portant atteinte à la pudeur
- Les Projets et les Photos qui ont déjà remporté un prix ou une mention dans d'autres concours internationaux ou déjà publiés sur des revues ou des sites web internationaux.

Le Jury pourra également exclure, à son jugement incontestable:

- Ceux qui afficheraient une conduite non conforme à une compétition loyale.

### ACCEPTATION

En envoyant les projets, les participants acceptent, sans réserves, les conditions reportées dans l'avis de concours et s'en remettent à l'évaluation du Jury, aussi bien pour l'interprétation de l'avis de concours que pour l'évaluation des travaux présentés.

Floornature.com décline toute responsabilité quant aux problèmes ou circonstances pouvant interdire le déroulement de ce concours ou la participation à celui-ci.

Les auteurs des œuvres envoyées garantissent que celles-ci sont le fruit exclusif de leur esprit et qu'elles possèdent un caractère de nouveauté et d'originalité.

### PUBLICATION DES PHOTOS

En envoyant ses photos, le participant accorde à Floornature.com les droits de publication des images pour toute utilisation **non commerciale** reliée à l'initiative.

L'auteur accorde à Floornature.com, à titre gratuit et pour un temps indéterminé, le droit de reproduire son œuvre, par n'importe quel moyen permis par la technologie actuellement existante et selon les modalités jugées les plus appropriées, lors d'évènements et dans des publications tels que, à titre d'exemple et non exhaustif, présentations, conférences, expositions, catalogues et initiatives de bienfaisance.

Les auteurs seront cités en tant qu'auteurs de l'image lors dans toutes les formes d'utilisation.

Floornature.com n'a aucune obligation de publier et/ou exposer toutes les œuvres participantes.

### INFORMATIONS

Il est interdit aux membres du Jury de donner des informations aux participants. Les demandes éventuelles d'information devront être envoyées au secrétariat du prix, à l'adresse électronique [contest@floornature.com](mailto:contest@floornature.com)

organized by

**FLOORNATURE**  


**IUSNE**

Istituto Universitario Salesiano Venezia